



## ASSOCIATION des GARDES PARTICULIERS GENERALISTES DE L'HÉRAULT

### RECRUTEMENT DE GARDE PARTICULIER GENERALISTE

L'Association des Gardes Particuliers Généralistes de l'Hérault recherche des personnes souhaitant exercer la fonction de Garde Particulier.

Suite au décret n° 2006-1100 du 30 août 2006 relatif aux Gardes Particuliers assermentés complétant le Code de Procédure Pénale et modifiant le Code de l'Environnement ainsi que le Code Forestier, l'arrêté du 30 août 2006 relatif à la formation des Gardes Particuliers et à la carte d'agrément ainsi qu'à la circulaire du 9 juillet 2007.

Cette formation est composée de 5 modules et sera dispensée par **La Confédération Nationale des Garderies Particulières et de la Protection de l'Environnement (C.N.G.P.P.E), prestataire de formation continue et professionnelle.**

A savoir que le module 1 : Police Judiciaire est obligatoire, et se décompose comme suit :

Garde - Particulier	<b>Module 1</b> : Police Judiciaire (16 H)
Garde - Chasses	<b>Module 2</b> : Police de la chasse (8 H)
Garde - Pêche	<b>Module 3</b> : Police de la pêche en eau douce (8 H)
Garde des bois et Forêts	<b>Module 4</b> : Police Forestière (8 H)
Garde du Domaine Public Routier	<b>Module 5</b> : Police du domaine public routier (8 H)

Afin d'obtenir après formation un arrêté Préfectoral à validité Nationale de la :

**« Reconnaissance de l'aptitude technique aux fonctions de Garde Particulier »**

**Il est à savoir que :**

***« Le Garde Particulier Assermenté est un Agent chargé de certaines fonctions de Police Judiciaire, mentionnés aux articles 15 et 29 du Code de Procédure Pénale et à ce titre il est directement placé sous la direction de Monsieur le Procureur de la République. C'est un citoyen chargé d'une mission de service public et, de plus, étant chargé d'une mission de Police Judiciaire, il est à ce titre dépositaire de l'autorité publique. Reconnu comme ayant les prérogatives de puissance publique.***

***Il relève par procès verbal (TOUS délits ET contraventions,...) sur les propriétés dont il a la garde. Ses procès verbaux font foi jusqu'à preuve du contraire ».***

Pour de plus amples renseignements concernant les modalités vous pouvez appeler le 06/46/88/50/51. De 9 h à 11 h 30 uniquement.

**Le Président  
Bruno SAUMADE**

L'A.G.P.G.H. 34 Association déclarée en Sous Préfecture de BÉZIERS n° W 341012706 le 25/06/2020  
J.O. n° 597 du 27/06/2020 SIRET n° 888 378 338 00014 Code APE 94 99 Z  
Siège Social : Bruno SAUMADE- 10, rue de l'Orchis-Papillon - 34120 Tourbes  
Tél : 06 46 88 50 51 Mail : brunosaumade@live.fr